



Assemblée générale

Distr. générale
18 janvier 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 119 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr Jaremczuk (Pologne)

I. Introduction

1. Les recommandations faites précédemment par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 119 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/54/508.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 47e et 50e séances, les 15 et 23 décembre 1999. À la 47e séance, les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans son rapport A/54/7/Add.7 ont été présentées par son président. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/54/SR.47 et 50).
3. À sa 50e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 indiqué au tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/54/631 et Corr.1) et les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 figurant au paragraphe 35 du rapport du Secrétaire général (voir par. 6)

II. Examen du projet de résolution A/C.5/54/L.39

4. À la 50e séance, le 23 décembre, le Président a présenté un projet de résolution intitulé «Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999» (A/C.5/54/L.39).
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.39 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

1. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

A

Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999

L'Assemblée générale

1. *Prend note* du second rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999¹, ainsi que du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Prend note également* des observations du Comité consultatif concernant le second rapport sur l'exécution du budget-programme³;

3. *Note* que le taux de vacance de postes d'administrateur enregistré au cours de l'exercice biennal 1998-1999 a été plus élevé que celui sur la base duquel le budget-programme avait été approuvé;

4. *Décide* que, pour l'exercice biennal 1998-1999 :

a) Le crédit de 2 529 903 500 dollars des États-Unis qu'elle avait ouvert par ses résolutions 53/215 A du 18 décembre 1998 et 53/219 du 7 avril 1999 est minoré de 41 601 500 dollars de la manière suivante :

Chapitre	Crédits ouverts par les résolutions 53/215 A et 53/219	Augmentations (ou diminutions)	Montants définitifs des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)		
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble			
1A. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 341 200	364 500	41 705 700
1B. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	427 653 800	9 830 900	437 484 700
Total, titre I	468 995 000	10 195 400	479 190 400
Titre II. Affaires politiques			
2A. Affaires politiques	41 233 900	(183 500)	41 050 400
2B. Désarmement	12 975 900	(1 172 100)	11 803 800
3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	181 423 700	(14 357 500)	167 066 200
4. Utilisations pacifiques de l'espace	3 934 800	242 900	4 177 700
Total, titre II	239 568 300	(15 470 200)	224 098 100
Titre III. Justice internationale et droit international			
5. Cour internationale de Justice	20 659 600	521 800	21 181 400
6. Affaires juridiques	32 449 200	(1 008 300)	31 440 900

¹ A/54/631 et Corr.1.

² A/54/7/Add.7.

³ Voir A/C.5/54/SR.47.

Chapitre	Crédits ouverts par les résolutions 53/215 A et 53/219	Augmentations (ou diminutions)	Montants définitifs des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)		
Total, titre III	53 108 800	(486 500)	52 622 300
Titre IV. Coopération internationale pour le développement			
7A. Affaires économiques et sociales	106 958 400	(1 978 000)	104 980 400
8. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 230 000	(262 900)	4 967 100
11A. Commerce et développement	93 296 400	(4 351 300)	88 945 100
11B. Centre CNUCED/OMC du commerce international	19 812 700	(1 291 500)	18 521 200
12. Environnement	8 756 600	50 000	8 806 600
13. Établissements humains	12 588 700	367 700	12 956 400
14. Lutte contre la criminalité	5 357 300	(598 600)	4 758 700
15. Contrôle international des drogues	14 728 400	(842 500)	13 885 900
Total, titre IV	266 728 500	(8 907 100)	257 821 400
Titre V. Coopération régionale pour le développement			
16. Développement économique et social en Afrique	80 607 800	(3 053 200)	77 554 600
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	56 675 900	(2 727 500)	53 948 400
18. Développement économique en Europe	43 549 600	(1 018 600)	42 531 000
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	82 684 000	(3 558 800)	79 125 200
20. Développement économique et social en Asie occidentale	49 752 300	(7 968 700)	41 783 600
21. Programme ordinaire de coopération technique	42 655 200	(398 000)	42 257 200
Total, titre V	355 924 800	(18 724 800)	337 200 000
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires			
22. Droits de l'homme	40 832 600	1 065 200	41 897 800
23. Opération de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	45 051 000	1 469 400	46 520 400
24. Réfugiés de Palestine	21 804 800	3 077 500	24 882 300
25. Aide humanitaire	17 583 200	34 400	17 617 600
Total, titre VI	125 271 600	5 646 500	130 918 100
Titre VII. Information			
26. Communication et information	135 574 000	(1 711 100)	133 862 900
Total, titre VII	135 574 000	(1 711 100)	133 862 900

Chapitre	Crédits ouverts par les résolutions 53/215 A et 53/219		Augmentations (ou diminutions)	Montants définitifs des crédits ouverts
	(En dollars des États-Unis)			
Titre VIII. Services communs d'appui				
27.	Gestion et services centraux d'appui			
	A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	11 090 300	(46 200)	11 044 100
	B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	20 888 200	(692 200)	20 196 000
	C. Bureau de la gestion des ressources humaines	44 675 800	1 282 400	45 958 200
	D. Bureau des services centraux d'appui	226 894 000	(4 431 600)	222 462 400
	F. Administration (Genève)	99 853 200	(2 279 400)	97 573 800
	G. Administration (Vienne)	30 701 400	(860 400)	29 841 000
	H. Administration (Nairobi)	12 194 900	1 139 500	13 334 400
	Total, titre VIII	446 297 800	(5 887 900)	440 409 900
Titre IX. Bureau des services de contrôle interne				
28.	Contrôle interne	17 941 500	(173 500)	17 768 000
	Total, titre IX	17 941 500	(173 500)	17 768 000
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales				
29.	Activités administratives financées en commun	5 824 200	2 139 900	7 964 100
30.	Dépenses spéciales	52 684 300	(8 227 800)	44 456 500
	Total, titre X	58 508 500	(6 087 900)	52 420 600
Titre XI. Dépenses d'équipement				
31.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	34 173 100	2 838 500	37 011 600
	Total, titre XI	34 173 100	2 838 500	37 011 600
Titre XII. Contributions du personnel				
32.	Contributions du personnel	314 746 600	(2 832 900)	311 913 700
	Total, titre XII	314 746 600	(2 832 900)	311 913 700
Titre XIII. Compte pour le développement				
34.	Compte pour le développement	13 065 000	–	13 065 000
	Total, titre XIII	13 065 000	–	13 065 000
	Total général	2 529 903 500	(41 601 500)	2 488 302 000

b) Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

c) Outre les crédits ouverts à l'alinéa a) ci-dessus, un prélèvement de 51 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 1998-1999 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

B

Montant définitif des recettes pour l'exercice biennal 1998-1999

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1998-1999 :

a) Les prévisions de recettes d'un montant de 362 705 400 dollars des États-Unis, qu'elle avait approuvées par sa résolution 53/215 B du 18 décembre 1998, sont minorées de 6 326 200 dollars de la manière suivante :

		Montants approuvés par la résolution 53/215 B	Augmentations (ou diminutions)	Montants définitifs
<i>Chapitres des recettes</i>		<i>(En dollars des États-Unis)</i>		
1er.	Recettes provenant des contributions du personnel	324 812 400	(10 101 200)	314 711 200
Total, chapitre premier des recettes		324 812 400	(10 101 200)	314 711 200
2.	Recettes générales	33 585 400	3 986 200	37 571 600
3.	Services destinés au public	4 307 600	(211 200)	4 096 400
Total, chapitres 2 et 3 des recettes		37 893 000	3 775 000	41 668 000
Total général		362 705 400	(6 326 200)	356 379 200

b) Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973(X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

c) Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.